



ALEC Tours

Politique de développement durable

En tant qu'agence de voyage qui s'engage auprès des différents acteurs du tourisme, à savoir les consommateurs, les guides touristiques, les agences de voyage, les hôtels, les sociétés de transport, les restaurants et les attractions, ALEC Tours comprend son rôle clé et son influence dans le développement durable du tourisme. Par conséquent, nous nous engageons à promouvoir la durabilité. Nous voulons suivre, mettre en œuvre et promouvoir les bonnes pratiques de durabilité afin de maximiser les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs de nos activités sur le tourisme et d'inciter nos clients et partenaires à faire de même.

Notre politique de durabilité est divisée en 10 thèmes. Chaque thème est constitué d'un ensemble de principes et d'actions pratiques correspondantes.

1. Gestion du développement durable et conformité juridique

Nous nous engageons dans une gestion durable, pratiquée par les actions suivantes :

- Avoir un employé désigné qui est responsable des tâches de coordinateur de la durabilité.
- Disposer d'un énoncé de mission sur la durabilité qui est communiqué aux clients, partenaires et fournisseurs.
- Disposer d'une politique de durabilité accessible et écrite qui vise à réduire les impacts sociaux, culturels, économiques et environnementaux négatifs des activités de l'entreprise, et qui inclut les aspects de santé et de sécurité liés aux employés.
- Collaborer et s'impliquer activement dans des forums externes et des groupes de travail qui soutiennent la durabilité dans le tourisme.
- Effectuer une évaluation de base des performances de l'entreprise en matière de pratiques durables.
- Disposer de lignes directrices en matière de durabilité et d'un système d'évaluation pour identifier les performances en matière de durabilité des principaux fournisseurs/partenaires.
- Disposer d'un plan d'action pour la durabilité avec des objectifs, des actions, des mesures, des responsabilités et une planification temporelle clairs.
- Développer des procédures documentées pour contrôler et évaluer la mise en œuvre de la politique de durabilité, des objectifs et des cibles.
- Assurer la transparence de l'entreprise en matière de développement durable en publiant des rapports et en communiquant.

- S'assurer que tout le personnel est pleinement conscient de notre politique de durabilité et s'engage à la mettre en œuvre et à l'améliorer.

Nous nous engageons à respecter l'ensemble de la législation, des réglementations et des codes de pratique nationaux.

2. Gestion interne : politique sociale et droits de l'homme

Nous nous engageons à une gestion interne durable en ayant une politique sociale claire, écrite et bien communiquée, qui inclut les principes suivants :

- Accorder aux employés la liberté d'emploi et de résiliation du contrat avec un préavis (d'un mois minimum) et sans pénalité.
- Inclure les conditions de travail conformément au droit national du travail et une description du poste dans le contrat de travail.
- Le taux de salaire doit être mentionné dans le contrat et est égal ou supérieur au salaire légal national.
- Déterminer et compenser les heures de travail supplémentaires sur la base d'un accord ;
- Fournir une assurance médicale conformément à la législation nationale.
- Accorder aux employés des congés annuels fixes payés et des congés de maladie ainsi qu'une indemnité de congé annuel non payé.
- Avoir une politique de santé et de sécurité pour les employés qui soit conforme aux normes légales nationales.
- Disposer de trousse de premiers secours et d'un personnel formé sur tous les sites concernés.
- Respecter les dispositions nationales relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- Disposer de procédures documentées et efficaces permettant aux employés d'exprimer leurs plaintes et leurs attentes.
- Disposer d'une procédure disciplinaire claire et communiquée efficacement aux employés.
- Fournir des conseils et une formation périodiques aux employés sur leurs rôles, droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité. Cela inclut les incendies et les catastrophes naturelles pertinentes ;
- Créer des opportunités pour les étudiants de participer à des stages, des internats et des apprentissages ;

- Encourager les possibilités d'emploi pour les personnes ayant des besoins particuliers ;

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme en veillant à l'application des pratiques suivantes :

- Déclarer ne pas entraver l'adhésion à un syndicat, les négociations collectives de travail et la représentation des membres par les syndicats.
- Participer et se conformer à une structure de négociation collective des conditions de travail (à l'échelle du secteur) (si elle existe localement).
- Interdire les discriminations, en matière de recrutement, de conditions d'emploi, d'accès à la formation et aux postes à responsabilité, ou de promotion, fondées sur le sexe, la race, l'âge, le handicap, l'origine ethnique, la religion/les convictions ou l'orientation sexuelle.
- Veiller à ce que tous les employés aient une chance et un accès égaux aux ressources et aux opportunités de développement personnel par le biais de formations régulières, d'éducation.

3. Gestion interne : Environnement et relations avec la communauté

Nous nous engageons à pratiquer la protection de l'environnement et à améliorer les relations avec la communauté en veillant à l'application des pratiques suivantes :

- Réduire activement l'utilisation de biens jetables et de consommation.
- Favoriser l'achat de biens et services durables, de fournitures de bureau et de restauration, de cadeaux publicitaires et de marchandises.
- Achetez les produits en vrac, afin de réduire la quantité de matériaux d'emballage ;
- Réglez les photocopieurs et les imprimantes par défaut sur l'impression recto-verso ou d'autres formes de modes d'économie de papier.
- Utilisez des produits de nettoyage non dangereux, non eutrophes et biodégradables, certifiés par un écolabel, s'ils sont disponibles localement.
- Imprimez les brochures sur du papier respectueux de l'environnement, avec une entreprise d'impression qui travaille avec un système de gestion environnementale certifié, si disponible localement à des coûts raisonnables.
- Mettez en place des mesures pour réduire le gaspillage de brochures ou une politique "Internet uniquement".
- S'engager activement à mesurer, surveiller et réduire la consommation d'énergie.

- Achetez de l'énergie verte et de l'éclairage à haut rendement énergétique pour toutes les zones, lorsque cela est possible.
- Éteignez les lumières et les équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés, utilisez un système d'allumage et d'extinction automatique avec des minuteries ou des capteurs de mouvement et réglez les équipements par défaut en mode d'économie d'énergie, lorsque cela est possible.
- Privilégier les équipements à faible consommation d'énergie lors de l'achat de nouveaux articles, en tenant compte du coût et de la qualité.
- Avoir une politique active de réduction de la consommation d'eau, mise en œuvre et suivie sur une base mensuelle ou annuelle à des fins d'évaluation.
- Utiliser des sources d'approvisionnement en eau durables, qui ne nuisent pas aux flux environnementaux.
- Installez des dispositifs d'économie d'eau dans les toilettes, réutilisez les eaux usées et/ou l'eau de pluie collectée.
- Respecter la législation nationale concernant l'élimination des déchets ;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de réduction et de recyclage des déchets solides, assortie d'objectifs quantitatifs.
- Prendre des mesures pour réduire la quantité de matériaux d'emballage et ne pas fournir de matériaux d'emballage non recyclables ou non biodégradables.
- Prenez des mesures pour réduire la quantité de bouteilles d'eau potable en plastique (non rechargeables) utilisées au bureau.
- Séparez tous les matériaux qui peuvent être recyclés et organisez la collecte et l'élimination appropriée.
- Mettez en œuvre des méthodes de réduction des déchets lorsque vous utilisez des cartouches d'encre et de toner pour l'impression et la copie, chaque fois que cela est possible.
- Recyclez ou éliminez correctement les piles.
- Respecter la législation nationale en matière de traitement des eaux usées, qui doivent être réutilisées ou rejetées en toute sécurité.
- Réduire au minimum et remplacer l'utilisation de substances nocives et gérer correctement le stockage, la manipulation et l'élimination des produits chimiques.

- Mettre en œuvre des pratiques visant à minimiser la pollution provenant de ses bâtiments (dans la mesure où elle peut être contrôlée par l'entreprise).
- Mesurer et réduire les déplacements liés au personnel et utiliser des modes de transport plus durables. Calculer ses émissions, dans le but de les réduire et de les compenser, grâce à un programme fiable disponible localement.
- Encouragez financièrement les employés à utiliser les transports publics ou des moyens de transport durables.
- Réduire les incidences liées au transport par le télétravail, les réunions télé/vidéo, les politiques de travail à domicile ou d'autres moyens.
- Entretenir et contrôler correctement les véhicules motorisés de l'entreprise, afin de réduire les émissions et la consommation d'énergie et de s'assurer qu'ils respectent les normes légales d'émission.
- Fournir périodiquement des conseils, une formation et/ou des informations à tous les membres du personnel sur leurs rôles et responsabilités en matière de pratiques environnementales internes.
- Respecter les lois et règlements relatifs à l'utilisation des sols, au zonage et aux zones protégées ou patrimoniales lors de la planification, de la conception, de la construction, de la rénovation, de l'exploitation ou de la démolition des bâtiments et infrastructures de l'entreprise.
- Fonder la planification, la conception et la construction de nouveaux bâtiments ou de rénovations sur des pratiques et des matériaux durables appropriés et réalisables localement.
- Contribuer à la protection et à la préservation des propriétés et des sites locaux importants sur le plan historique, archéologique, culturel et spirituel, et ne pas en entraver l'accès aux résidents locaux.

4. Agence partenaire

Sur la base d'un inventaire de nos principales agences partenaires, nous avons élaboré et mis en œuvre une politique visant à améliorer la durabilité de nos agences partenaires. Notre objectif est de rendre le développement durable concret pour chacun des partenaires de notre entreprise.

Nous nous engageons en ce sens :

- Tenir une liste des pratiques de durabilité des hébergements et des agents partenaires.
- Ne travailler qu'avec des organisations qui mettent réellement en œuvre la durabilité dans leur politique touristique.
- Minimiser l'empreinte écologique du bureau en se déplaçant principalement par les transports publics, en travaillant autant que possible sans papier, en triant les déchets et en utilisant du papier recyclé certifié.
- Prêter attention aux avantages locaux des communautés lors de la sélection des logements locaux et de leur politique sociale pour les employés.
- Sensibiliser les partenaires clés à la consommation durable en organisant des campagnes (en ligne) et des formations.
- Informer les partenaires clés sur les normes Travelife et les normes touristiques nationales.
- Disposer d'un contrat de coopération incluant une annexe du code de conduite national pour les partenaires locaux afin d'encourager leurs pratiques vers la durabilité.
- Évaluer régulièrement les pratiques de durabilité de nos principaux partenaires pour s'assurer que leurs pratiques sont réellement durables.
- Informer les partenaires clés de la politique de durabilité des entreprises de voyage et du fait qu'ils sont censés la respecter et/ou la communiquer aux clients finaux, le cas échéant.
- Inclure les principales clauses de durabilité dans les contrats avec les partenaires entrants/réceptifs.
- Motiver les partenaires entrants et sortants à participer à des formations sur la durabilité pour les entreprises de voyage.
- Avoir un contrat écrit avec les agences partenaires.
- Inclure dans les contrats des partenaires des clauses permettant à ces derniers de mettre fin prématurément à l'accord contractuel si l'entreprise partenaire ne prend pas les mesures adéquates pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement direct.

- S'assurer que les entreprises partenaires respectent toutes les lois nationales pertinentes protégeant les droits des employés.

5. Transport

Nous nous efforçons de faire en sorte que les véhicules utilisés lors des circuits ne causent pas une pollution supérieure à la moyenne. Nous pensons que le transport est un aspect important du tourisme durable, et nous faisons de notre mieux pour réduire le niveau de pollution moyen.

Nous nous engageons en ce sens :

- Choisir les options les plus durables en tenant compte du prix et du confort lors du choix des moyens de transport vers la destination.
- Y compris le transport durable (public) vers le point de départ du voyage international/de longue distance.
- Considérer et donner la préférence à des alternatives plus durables lors de la sélection des options de transport pour les transferts et les excursions dans la destination, en tenant compte du prix, du confort et des considérations pratiques.
- Intégrer et/ou promouvoir un ou plusieurs produits/forfaits de vacances durables basés sur une méthodologie reconnue, y compris le transport durable, l'hébergement durable et les activités durables.

6. Hébergement

Nous nous efforçons de mettre en place une chaîne d'approvisionnement touristique entièrement durable. Les hébergements partenaires jouent un rôle important à cet égard, et sont stimulés et motivés pour adapter des pratiques durables.

Nous nous engageons en ce sens :

- Sélectionner des hébergements conformes aux normes de durabilité et de qualité en accordant une attention particulière aux éléments suivants ;
 - *Ont-ils un contrat de durabilité signé ?*
 - *Ont-ils un programme d'économie d'eau ?*
 - *Ont-ils un programme d'économie d'énergie ?*
 - *Ont-ils un programme de gestion des déchets ?*
 - *Disposent-ils d'un système de réduction de la consommation d'énergie ?*
 - *Disposent-ils d'une chaîne d'approvisionnement durable ?*
 - *Ont-ils une politique de protection des enfants ?*

- *Mènent-ils des activités de RSE ?*
- *Forme-t-elle ses employés à la santé et à la sécurité ?*
- Motiver et encourager les hébergements partenaires à obtenir une certification durable.
- Préférer et sélectionner des hébergements qui sont détenus et gérés localement.
- Choisir des hébergements qui emploient des communautés locales.
- Demander aux hébergements de fournir des preuves clarifiant leurs objectifs et stratégies de durabilité.
- Faire signer aux hébergements un addendum sur la durabilité.
- Encourager les hébergements à suivre les meilleures pratiques/formations en matière de tourisme responsable.
- Encourager les hébergements à remplir le questionnaire sur la durabilité afin de mieux comprendre leurs pratiques.
- Communiquer clairement et activement nos objectifs de durabilité et nos exigences en matière d'aménagements pour les personnes sous contrat et autres aménagements pertinents.
- Donner une nette préférence aux hébergements qui travaillent avec une certification internationalement reconnue (par exemple, reconnue par le GSTC) et/ou Travelife.
- Inclure dans tous les contrats avec les fournisseurs d'hébergement des clauses standard de durabilité axées sur le travail des enfants, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la gestion des déchets et la protection de la biodiversité.
- Offrir des incitations aux hébergements qui s'engagent activement dans la durabilité.
- Nous veillons à ce que les droits des enfants soient respectés et sauvegardés par le biais de notre chaîne d'approvisionnement en hébergement :
 - Introduire dans les contrats de toute la chaîne de valeur une clause stipulant une politique commune de répudiation et de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle des enfants.
 - Avoir une clause dédiée à cet aspect dans leur contrat qui permet au voyageur de mettre fin prématurément à l'accord contractuel si le fournisseur d'hébergement ne prend pas les mesures adéquates pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants.
 - Former les employés aux droits de l'enfant, à la prévention de l'exploitation sexuelle et à la manière de signaler les cas suspects.

- Soutenir, collaborer et engager les parties prenantes dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.
- Travailler avec des hébergements et des restaurants qui intègrent des éléments d'art, d'architecture ou de patrimoine culturel local, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales ;
- Mettre fin à la coopération avec l'hébergement en cas de preuve claire que les hébergements sous contrat mettent en péril la fourniture de l'intégrité des services de base tels que la nourriture, l'eau, l'énergie, les soins de santé, ou le sol aux entreprises voisines... ;

7. Excursions et activités

Nous accordons une très grande importance au bien-être des animaux et des communautés et nous visons des circuits qui ne laissent qu'une empreinte mineure. Nous sauvegardons l'authenticité des communautés et de l'environnement naturel, et sommes fermement opposés à toute atteinte à la vie sauvage et à la pollution de l'environnement.

Nous nous engageons en ce sens :

- Disposer d'un inventaire des excursions sensibles sur le plan environnemental ou culturel qui sont proposées dans chaque destination.
- Conseiller les clients sur les normes de comportement pendant les excursions et les activités en mettant l'accent sur le respect de la culture locale, de la nature et de l'environnement.
- Communiquer nos objectifs et nos exigences en matière de durabilité aux prestataires d'excursions sous contrat et aux autres prestataires concernés en diffusant ces informations par le biais de codes de conduite, d'agents de représentation, de médias sociaux, d'e-mails, de discussions et/ou de réunions, afin de minimiser l'impact négatif sur les visiteurs et de maximiser le plaisir.
- Ne pas proposer d'excursions qui portent atteinte aux êtres humains, aux animaux, aux plantes, aux ressources naturelles telles que l'eau et l'énergie, ou qui sont socialement et culturellement inacceptables.
- Ne pas proposer d'excursions au cours desquelles des animaux sauvages sont détenus en captivité, à l'exception d'activités dûment réglementées et conformes à la législation locale, nationale et internationale.

- Ne pas s'associer à des entreprises qui récoltent, consomment, exposent, vendent ou commercialisent des espèces sauvages, sauf dans le cadre d'une activité réglementée qui garantit que leur utilisation est durable et conforme au droit local, national et international.
- Disposer de guides qualifiés et/ou certifiés pour guider nos hôtes dans les sites culturels sensibles, les sites du patrimoine ou les destinations écologiquement sensibles ;
- Promouvoir et conseiller nos clients sur les excursions et les activités qui impliquent et soutiennent directement les communautés locales par l'achat de services ou de biens, l'artisanat traditionnel et les méthodes de production (alimentaire) locales, ou la visite de projets sociaux.
- Promouvoir et conseiller nos clients sur les excursions et les activités qui soutiennent l'environnement local et la biodiversité, comme la visite de zones protégées ou de projets de protection de l'environnement.

8. Accompagnateurs, représentants locaux et guides

Nous visons à impliquer autant de locaux que possible en les employant dans l'activité touristique. Nous défendons un environnement de travail équitable et sûr qui soutient et respecte les communautés locales.

Nous nous engageons en ce sens :

- S'assurer que tous les employés disposent d'un contrat de travail écrit, comprenant les conditions de travail et une description du poste, et qu'ils en comprennent parfaitement les termes et conditions.
- Préférer travailler avec des responsables de voyages locaux, des représentants locaux, des guides touristiques locaux, des porteurs, des chauffeurs, des cuisiniers et d'autres membres du personnel local en cas d'égalité des capacités, et fournir une formation si nécessaire.
- S'assurer que nos partenaires locaux se conforment à toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables, aux normes minimales de l'industrie et à toute autre exigence légale pertinente, selon les exigences les plus strictes.
- Payer aux organisateurs de voyages, aux représentants locaux, aux guides, aux porteurs et aux autres membres du personnel local sous contrat avec nous au moins un salaire vital égal ou supérieur au minimum légal ou à la norme industrielle pertinente.

- Veiller à ce que nos guides touristiques, hôtes et autres employés sous contrat soient qualifiés et formés régulièrement.
- Veiller à ce que nos employés locaux soient informés des aspects pertinents de notre politique de durabilité et s'y conforment, par le biais de bulletins d'information, de références ou de compléments aux contrats, d'e-mails ou de sessions de formation et d'information.
- Proposer un module spécial sur le *voyage durable* dans le programme de formation des guides touristiques et des hôtes locaux, dans lequel les principaux aspects du tourisme responsable sont mis en évidence, suivis du rôle attendu des employés. Ce module comprendra également des connaissances sur la destination et ses aspects pertinents en matière de durabilité.
- Faire en sorte que nos accompagnateurs, représentants locaux et guides informent les clients sur les questions de durabilité pertinentes dans la destination (par exemple, la protection de la flore, de la faune et du patrimoine culturel, l'utilisation des ressources), les normes et valeurs sociales (par exemple, les pourboires, le code vestimentaire et la photographie) et les droits de l'homme (par exemple, l'exploitation sexuelle).
- Former nos guides touristiques et nos représentants locaux à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants. Cela comprendra une formation sur la manière de vérifier les exigences concernant l'exclusion de l'exploitation sexuelle des enfants.

9. Destination

Nous cherchons à maximiser les impacts positifs et à minimiser les impacts négatifs à destination afin de garantir le développement durable des lieux où nous opérons.

Nous nous engageons en ce sens :

- Prendre en compte les aspects de durabilité dans le processus de sélection des nouvelles destinations et éventuellement proposer des destinations alternatives, non traditionnelles.
- Ne pas sélectionner de destinations dans lesquelles le tourisme entraîne des effets locaux négatifs structurels (à moins que l'implication de l'entreprise n'entraîne des effets compensatoires clairs).
- Envisager la sélection de nouvelles destinations, qui sont accessibles par des moyens de transport plus durables.

- Se conformer aux réglementations légales en matière d'aménagement du territoire, de zones protégées et de patrimoine. Également avec les stratégies de gestion des destinations des autorités locales, régionales et nationales.
- Soutenir les initiatives qui améliorent les relations entre les hébergements et les producteurs locaux.
- Influencer et soutenir le gouvernement local (si possible, avec d'autres entreprises de voyage et parties prenantes) en ce qui concerne la durabilité, la planification et la gestion des destinations, l'utilisation des ressources naturelles et les questions socioculturelles.
- Soutenir la conservation de la biodiversité, notamment les zones protégées et les zones de grande biodiversité, par une contribution financière, un soutien politique et l'intégration dans les offres de produits.
- Ne pas promouvoir de souvenirs contenant des espèces de faune et de flore menacées, telles qu'indiquées dans le traité CITES et la "liste rouge" de l'UICN, ou des objets historiques et archéologiques (sauf si la loi l'autorise).

10. Communication et protection des clients

Le bien-être et l'information des clients sont très importants pour nous. Chez Indochina Junk, nous assurons une communication claire et constante et une protection élevée à nos clients.

Avant la réservation, nous nous engageons à le faire :

- Mettre à disposition une directive de l'entreprise pour la consultation des clients, qui est suivie par les conseillers à la clientèle.
- Veillez à ce que la vie privée des clients ne soit pas compromise.
- Respecter les normes pertinentes et les codes de conduite volontaires dans les messages de marketing et de publicité, et ne pas promettre plus que ce qui est livré.
- Faire en sorte que les informations sur les produits et les prix soient claires, complètes et précises, en ce qui concerne l'entreprise et ses produits et services, y compris les allégations de durabilité.
- Fournir des informations sur la destination, y compris sur les aspects liés à la durabilité, qui soient factuellement correctes, équilibrées et complètes.
- Informer les clients de l'impact environnemental des différentes options de transport pour atteindre la destination (dans le cas où celles-ci ne sont pas incluses dans le forfait), et proposer des alternatives durables, le cas échéant.

- Promouvoir les hébergements, excursions, forfaits et/ou options de transport durables (certifiés) à l'aide de logos ou d'autres messages, en veillant à ce qu'ils soient reconnaissables par le consommateur et présentés comme la "meilleure" option.
- Informer le client sur les alternatives durables en matière d'hébergement, d'excursions, de forfaits vacances et de transport, le cas échéant.
- Informer clairement les clients directs (potentiels) des engagements et des actions en matière de durabilité.

Après la réservation et pendant les vacances, nous nous y engageons par :

- Fournir des informations aux consommateurs sur l'environnement naturel, la culture locale et le patrimoine culturel de la destination de vacances.
- Informer les consommateurs sur les principaux aspects et problèmes de durabilité de la destination et recevoir des recommandations sur la manière d'apporter une contribution positive.
- Informer les clients des risques et des précautions à prendre en matière de santé et de sécurité dans la destination.
- Gardez une personne de contact et un numéro de téléphone disponibles en permanence pour les situations d'urgence.
- Former le personnel et tenir à disposition des directives sur la manière de gérer les situations d'urgence.
- Fournir aux clients des directives documentées et/ou des codes de conduite pour les excursions et les activités sensibles, afin de minimiser l'impact négatif sur les visiteurs et de maximiser le plaisir. Dans la mesure du possible, les directives sont élaborées en collaboration avec les ONG concernées et la communauté touchée.
- Fournir aux clients des informations sur l'exploitation commerciale, sexuelle ou toute autre forme d'exploitation et de harcèlement, notamment des enfants et des adolescents.
- Informer les clients de la législation applicable concernant l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'objets historiques ou religieux et d'articles contenant des matériaux de la flore et/ou de la faune menacée dans la destination.
- Encouragez les clients à utiliser les restaurants et les magasins locaux (le cas échéant).

- Informer les clients sur les options de transport durable dans les destinations, lorsque cela est possible.
- Encouragez les clients à faire des dons aux associations caritatives locales et aux initiatives durables ;

Après les vacances, nous nous engageons à le faire en :

- Mesurer systématiquement la satisfaction des clients et tenir compte des résultats pour améliorer les services et les produits.
- Inclure la durabilité comme partie intégrante de la recherche sur la satisfaction des clients.
- Disposer de procédures claires en cas de plaintes des clients.